PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE

COMTÉ DE VANIER

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale tenue au Centre administratif, 1900, rue Côté, Québec, le 17 avril 2007 de 19 h 30 à 20 h 26 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les commissaires :

Donald Baillargeon, Réal Bellavance, Marc Bergeron, Berri Richard Bergeron, Marie-Claude Bourret, Nathalie Chabot, Maryse Drolet, Nicolas Frichot, Magelline Gagnon, Murielle Gingras, Line Godin, Francine B.-Guillemette, Rosaire Jobin, Louise Laliberté, Suzanne Laroche, Napoléon Létourneau, Jean-Marie Pépin, André Picard, Simon Picard, Jean Roy, Marlène Schiff, Marlène Tremblay, Gilles Trudel et la commissaire-parent, Édith Thibault.

Sont absents et ont motivé leur absence : Raynald Houde, Odette Roussin et Jean-François Lehoux.

La directrice générale, madame Diane Couture Fortin, la directrice générale adjointe, madame Berthe Bernatchez et la secrétaire générale, madame Marie-Josée Dumais sont également présentes.

N.B. : Avant le début de la séance, une minute de silence est observée à la mémoire de l'élève de l'école Marguerite-Bourgeoys décédé dans un incendie la nuit précédant cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, madame Murielle Gingras, présidente, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment quorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

- Aucune intervention.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Édith Thibault fait état des discussions tenues lors de la dernière rencontre du comité de parents.

CC : 107/04/07 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Gilles Trudel et résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté avec les modifications suivantes :

- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 mars 2007 et des séances extraordinaires des 3 et 10 avril 2007;
  Suivis;
- Modification au processus du comblement du poste de directeur(trice) général(e);
- Nomination ou engagement du (de la) directeur(trice) général(e);
- Modification des bassins de clientèle : école de l'Apprenti-Sage, école de l'Escabelle et écoles Saint-Bernard et Les Prés-Verts;
- Adoption de l'acte d'établissement 2007-2008 pour l'école primaire Notre-Dame-de-Fatima;
- Adoption des Règles de répartition des ressources financières pour l'année scolaire 2007-2008;

Information

- Rapport de la présidente
- Liste des documents inscrits à titre d'information:
  - Révision budgétaire 2006-2007
  - Voyages/stages à l'extérieur : école hôtelière de la Capitale, école secondaire Roger-Comtois (3), école secondaire Jean-de-Brébeuf.

- Liste des sujets inscrits à titre d'information:
  - Suivis de dossiers prioritaires;
  - Comités pléniers et séances extraordinaires à venir;
  - École secondaire Cardinal-Roy;
  - Changement de noms dans le découpage et les divisions des circonscriptions électorales.

- Correspondance
  - Lettres et documents reçus par la présidente;

  - Colloques, congrès, conférences:
    - Revue de presse et message du lundi de la FCSQ
    - Journal économique et revues diverses
      (à des fins de consultation);

  - Résolutions de commissions scolaires :
    - Résolution de la séance du conseil des commissaires de la C.S. de la Beauce-Etchemin no CC : 09-02-07 - Recommandation quant au maintien du programme d'attestation de formation professionnelle pour métiers semi-spécialisés (volet 2);
    - Résolution de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares no CC : 076-070326 - Uniformisation du classement des commissions scolaires : demande au MELS;
    - Résolution de la séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles no CC-070227-2627 - Heures d'ouverture des commerces vs travail des élèves.

- Questions d'éclaircissement(s) sur certains documents ou sujets inscrits à titre d'information;

- Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 108/04/07 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2007**

ATTENDU QUE la Secrétaire générale a fait parvenir une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2007 à tous les commissaires présents conformément aux prescriptions de la loi;

Conséquemment, il est proposé par madame Édith Thibault et résolu que la Secrétaire générale soit libérée de l'obligation de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2007 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

Pour : Donald Baillargeon, Réal Bellavance, Berri Richard Bergeron, Marie-Claude Bourret, Nathalie Chabot, Maryse Drolet, Nicolas Frichot, Magelline Gagnon, Murielle Gingras, Line Godin, Francine B.-Guillemette, Rosaire Jobin, Louise Laliberté, Suzanne Laroche, Napoléon Létourneau, Jean-Marie Pépin, André Picard, Simon Picard, Jean Roy, Marlène Schiff et Gilles Trudel.

Abstention : Marc Bergeron et Marlène Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 109/04/07 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 AVRIL 2007**

ATTENDU QUE la Secrétaire générale a fait parvenir une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2007 à tous les commissaires présents conformément aux prescriptions de la loi;

Conséquemment, il est proposé par monsieur André Picard et résolu que la Secrétaire générale soit libérée de l'obligation de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 avril 2007 et qu'il soit adopté avec la modification suivante :

- À la section des absences motivées, on devrait lire : *Ont motivé leur absence : Jean Roy* ***et Louise Laliberté.***

Pour : Donald Baillargeon, Réal Bellavance, Marc Bergeron, Berri Richard Bergeron, Marie-Claude Bourret, Maryse Drolet, Magelline Gagnon, Murielle Gingras, Line Godin, Francine B.-Guillemette, Rosaire Jobin, Louise Laliberté, Suzanne Laroche, Napoléon Létourneau, Jean-Marie Pépin, André Picard, Simon Picard, Marlène Schiff et Gilles Trudel.

Abstention : Nathalie Chabot, Nicolas Frichot, Jean Roy et Marlène Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 110/04/07 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2007**

ATTENDU QUE la Secrétaire générale a fait parvenir une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2007 à tous les commissaires présents conformément aux prescriptions de la loi;

Conséquemment, il est proposé par monsieur Marc Bergeron et résolu que la Secrétaire générale soit libérée de l'obligation de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2007 et qu'il soit adopté avec la modification suivante :

- À la section des absences motivées, on devrait lire : *Ont motivé leur absence : Donald Baillargeon* ***et Nathalie Chabot.***

Pour : Réal Bellavance, Marc Bergeron, Berri Richard Bergeron, Marie-Claude Bourret, Maryse Drolet, Nicolas Frichot, Magelline Gagnon, Murielle Gingras, Line Godin, Francine B.-Guillemette, Rosaire Jobin, Louise Laliberté, Suzanne Laroche, Napoléon Létourneau, Jean-Marie Pépin, André Picard, Simon Picard, Jean Roy, Marlène Schiff et Gilles Trudel.

Abstention : Donald Baillargeon, Nathalie Chabot et Marlène Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

La directrice générale fait état du suivi qui a été accordé aux décisions du conseil des commissaires.

CC : 111/04/07 **ENGAGEMENT / NOMINATION DU (DE LA) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E) / MODIFICATION AUX MODALITÉS DE COMBLEMENT DE POSTE**

ATTENDU le départ à la retraite de madame Diane Couture Fortin, directrice générale;

ATTENDU la résolution CC : 68/02/07 par laquelle le conseil des commissaires a adopté le *« Processus de comblement du poste de directrice générale ou de directeur généra*l »;

ATTENDU les discussions et analyses réalisées par le Comité de sélection et la recommandation formulée par ce dernier en comité plénier du conseil des commissaires le 10 avril 2007;

ATTENDU QUE les membres du conseil des commissaires ont convenu, lors du comité plénier du 10 avril 2007, qu'il est approprié de procéder au comblement du poste de directeur(trice) général(e) lors de la séance ordinaire du 17 avril 2007, faisant ainsi en sorte de surseoir à certaines étapes prévues au processus de comblement de poste adopté en date du 13 février 2007;

Il est proposé par monsieur Marc Bergeron et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale convienne de surseoir à certaines étapes prévues au processus de comblement de poste adopté en date du 13 février 2007, afin de procéder au comblement du poste de directeur (trice) général (e) en date du 17 avril 2007.

Pour : Donald Baillargeon, Réal Bellavance, Marc Bergeron, Berri Richard Bergeron, Marie-Claude Bourret, Nathalie Chabot, Maryse Drolet, Nicolas Frichot, Magelline Gagnon, Murielle Gingras, Line Godin, Francine B.-Guillemette, Rosaire Jobin, Louise Laliberté, Suzanne Laroche, Napoléon Létourneau, Jean-Marie Pépin, André Picard, Simon Picard, Jean Roy, Marlène Schiff et Gilles Trudel.

Abstention : Marlène Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC :112 /04/07 **NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU le départ à la retraite de madame Diane Couture Fortin, directrice générale, en date du 30 juin 2007;

ATTENDU la résolution CC : 68/02/07 par laquelle le conseil des commissaires a adopté le *« Processus de comblement du poste de directrice générale ou de directeur généra*l »;

ATTENDU les discussions et analyses réalisées par le Comité de sélection et la recommandation formulée par ce dernier en comité plénier du conseil des commissaires le 10 avril 2007;

Il est proposé par monsieur Simon Picard et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale nomme madame Berthe Bernatchez à titre de directrice générale à compter du 2 juillet 2007, étant précisé que la date d'entrée en emploi sera le 29 juin 2007.

Pour : Donald Baillargeon, Réal Bellavance, Marc Bergeron, Berri Richard Bergeron, Marie-Claude Bourret, Nathalie Chabot, Maryse Drolet, Nicolas Frichot, Magelline Gagnon, Murielle Gingras, Line Godin, Francine B.-Guillemette, Rosaire Jobin, Louise Laliberté, Suzanne Laroche, Napoléon Létourneau, Jean-Marie Pépin, André Picard, Simon Picard, Jean Roy, Marlène Schiff et Gilles Trudel.

Abstention : Marlène Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 113/04/07 **MODIFICATION DES BASSINS DE CLIENTÈLE POUR LES ÉCOLES DE L'APPRENTI-SAGE, DE L'ESCABELLE, SAINT-BERNARD ET LES PRÉS-VERTS**

ATTENDU la consultation menée auprès des différentes instances;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement des écoles de l'Apprenti-Sage, de l'Escabelle et Les Prés-Verts, Saint-Bernard se sont prononcés en faveur de la proposition de modification des bassins de leur école respective;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents se sont prononcés majoritairement en faveur de la modification des bassins de clientèle proposée;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité d'étude sur la planification de l'utilisation des immeubles (C.É.P.U.I.) sur cette proposition de modification des bassins de clientèle pour les écoles de l'Apprenti-Sage, de l'Escabelle, Les Prés-Verts et Saint-Bernard;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de gestion s'est prononcé unanimement en faveur de la modification des bassins de clientèle proposée;

Il est proposé par monsieur Napoléon Létourneau et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale adopte les modifications de bassins de clientèle proposées et apparaissant dans le document présenté et conservé au cahier des annexes selon la cote CC : 06/07-28 pour valoir si ici au long récité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 114/04/07 **ADOPTION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2007-2008 DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit délivrer annuellement un acte d'établissement pour chacune de ses écoles et chacun de ses centres de formation professionnelle et d'éducation aux adultes;

ATTENDU QUE l'article 79 de Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;

ATTENDU QUE l'article 110.1 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement doit être consulté sur la modification de l'acte d'établissement d'un centre;

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique que le Comité de parents doit être consulté sur les actes d'établissement;

ATTENDU l'article 100 du projet de Loi 32 modifiant la Loi sur l'instruction publique et exigeant un processus de consultation publique avant de modifier l'acte d'établissement d'une école;

ATTENDU la consultation menée auprès des instances concernées et la recommandation positive de l'ensemble de ces instances pour l'adoption des actes d'établissement 2007-2008 incluant l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima;

ATTENDU QUE suite à la période d'inscription et aux travaux relatifs à l'organisation scolaire, il n'y a pas lieu de modifier l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima;

Il est proposé par madame Maryse Drolet et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale, compte tenu de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 et de la non nécessité de modifier l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima, adopte l'acte d'établissement de cette école pour l'année scolaire 2007-2008 dont copie est conservée au cahier des annexes selon la cote CC : 06/07-29 pour valoir comme si ici au long récitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CC : 115/04/07 **ADOPTION DES RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2007-2008**

ATTENDU QUE le Comité de parents a été consulté sur le projet « Règles de répartition des ressources financières » en vertu de l'article 193,9 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

ATTENDU QUE le comité d'équilibre budgétaire a aussi été consulté sur le projet;

ATTENDU les obligations créées à la commission scolaire par l'article 275 de la LIP;

ATTENDU la recommandation du Comité de parents;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif de gestion;

Il est proposé par madame Louise Laliberté et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale adopte les « Règles de répartition des ressources financières 2007-2008 » telles que proposées et conservées au cahier des annexes sous la cote no CC : 06/07-30 pour valoir comme si ici au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Information :

- Rapport de la présidente
- Liste des documents inscrits à titre d'information
- Liste des sujets inscrits à titre d'information
- Correspondance

CC : 116/04/07 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 26, il est proposé par madame Magelline Gagnon et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MARIE-JOSÉE DUMAIS
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

MURIELLE GINGRAS
PRÉSIDENTE